



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 28/10/2007 – 09 :07

MARTIAL YOU

Louis SCHWEITZER nous a rejoint, bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

MARTIAL YOU

Vous présidez la HALDE bien sûr, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Alors aujourd'hui, vous nous parlez des discriminations que peuvent rencontrer les gens du voyage.

LOUIS SCHWEITZER

En effet. C'est dans une petite commune de tradition maraîchère, une famille de gens du voyage a acquis un terrain dans l'intention de développer une production horticole. C'est un petit terrain, moins de 1.000 m², le père y a installé une caravane dans laquelle vit la famille de 4 personnes. Toutes les petites installations horticoles et maraîchères de ses voisins sont équipées d'eau, d'électricité et beaucoup ont installé des équipements pour faciliter leur activité. Le père de famille de ces gens du voyage souhaite lui aussi disposer de l'eau courante nécessaire à la production, qui lui permettra d'installer des sanitaires comme l'ont fait ses voisins.

MARTIAL YOU

Alors j'imagine que pour cela, il faut une autorisation auprès de la mairie ?

LOUIS SCHWEITZER

Oui, il faut une autorisation. Et il demande donc le raccordement en eau et électricité, l'autorisation de construire les serres ainsi que des sanitaires. Les autorisations lui sont toutes refusées. En revanche, sa demande de raccordement en eau est enregistrée à titre personnel.

MARTIAL YOU

Donc, il a quand même pu au final avoir son installation ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien non !

MARTIAL YOU

Ah !

LOUIS SCHWEITZER

La gestion de l'eau est confiée à un concessionnaire privé, un devis est établi et l'acompte demandé immédiatement réglé. Mais peu de temps après, la mairie écrit au concessionnaire pour que cette entreprise suspende immédiatement les travaux de raccordement. Et pour autoriser le raccordement, le maire exige une attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole.

MARTIAL YOU

C'est normal d'exiger cette attestation là ?

LOUIS SCHWEITZER

Non. Renseignements pris, compte tenu de la taille de l'exploitation, moins de 1.000 m², l'affiliation n'est pas obligatoire. Et donc,



cette condition posée par le maire n'est pas justifiée.

MARTIAL YOU

Et comment la HALDE finalement a été informée de cette affaire ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! Bien sûr le père de famille a saisi la HALDE. L'enquête de la HALDE a porté sur les faits. Il y a effectivement inégalité de traitement, puisque tous les voisins situés dans cette zone sont raccordés aux réseaux d'eau et d'électricité.

MARTIAL YOU

Alors comment tout cela se termine-t-il ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! Le réclamant n'a entrepris aucune action contentieuse, son souci est de trouver une solution concrète à son problème concret, et donc d'obtenir le raccordement pour lequel les travaux ont déjà commencé et pour lequel il a versé un acompte. Et dans un souci d'efficacité et de rapidité, la HAUTE AUTORITE a proposé une médiation, la mairie et le réclamant ont accepté cette solution, et j'espère qu'elle débouchera sur une solution positive très rapidement.

MARTIAL YOU

Voilà. Comme quoi, n'hésitez pas à contacter la HALDE, 11 rue Saint-Georges dans le 9^{ème} arrondissement de Paris, 08.1000.5000. Merci Louis SCHWEITZER, à dimanche prochain. FIN{